

Michel Fraiteur

De: jf charlier <jfcharlier59@gmail.com>
Envoyé: mercredi 13 mars 2019 08:12
À: Jean-François Charlier
Objet: Conférence sur « La législation apicole » par Jean-Marie Hoyoux au Cercle apicole de Nivelles

Le Cercle royal apicole de Nivelles a le plaisir de vous inviter le vendredi 15-03-2019 à 20h00 à une conférence sur le thème de : « La législation apicole » présentée Jean-Marie Hoyoux

Jean-Marie qui fut secrétaire de l'URRW durant de nombreuses années et dirigeant de plusieurs écoles d'apiculture en connaît un peu sur le sujet...

Les règles de base seront rappelées concernant notamment l'emplacement des ruches, la détention d'abeilles (enregistrement à l'AFSCA, responsabilité civile,..), la production de denrées alimentaires et leur commercialisation, cette notion incluant aussi toutes cessions qu'elles soient à titre onéreux ou à titre gratuit. Seront également développées les situations nécessitant ou rendant souhaitable l'enregistrement de l'apiculteur comme commerçant, les régimes fiscaux d'application et des précisions seront apportées concernant l'acquisition de la carte d'ambulant.

Lieu de la conférence : au local « Foyer des Récollets », rue de Charleroi (derrière l'Église des Saints Jean et Nicolas) à Nivelles.

Invitation cordiale à tous
Le comité